

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:

Date de révision: 06/03/2013

Remplace la fiche: 28/04/2011

Edition: 7.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SAMOA
Code du produit : 1324
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Désinfectant pour le linge

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GROUPE RESO
Centre Logistique de la Gare
19270 USSAC - FRANCE
T N° Azur 0810 810 868
info@groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22
C; R34
N; R50

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux : Chlorure de didécyltriméthylammonium

Phrases R : R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R34 - Provoque des brûlures.
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases-S : S23 - Ne pas respirer les vapeurs.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage .
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité .

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

18/04/2013

FR (français)

1/7

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non déterminé.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Chlorure de didécylidiméthylammonium	(Numéro ° CAS)7173-51-5 (Einecs nr)230-525-2 (EG annex nr)612-131-00-6	25 - 50	Xn; R22 C; R34 N; R50
Ethane-1, 2- diol	(Numéro ° CAS)107-21-1 (Einecs nr)203-473-3 (EG annex nr)603-027-00-1 (N° REACH)01-2119456816-28	10 - 25	Xn; R22
Acide formique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS)64-18-6 (Einecs nr)200-579-1 (EG annex nr)607-001-00-0 (N° REACH)01-2119456809-23	< 1	C; R35

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide formique	(Numéro ° CAS)64-18-6 (Einecs nr)200-579-1 (EG annex nr)607-001-00-0 (N° REACH)01-2119456809-23	(90 =< C) C; R35 (10 =< C < 90) C; R34 (2 =< C < 10) Xi; R36/38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de didécylidiméthylammonium	(Numéro ° CAS)7173-51-5 (Einecs nr)230-525-2 (EG annex nr)612-131-00-6	25 - 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Ethane-1, 2- diol	(Numéro ° CAS)107-21-1 (Einecs nr)203-473-3 (EG annex nr)603-027-00-1 (N° REACH)01-2119456816-28	10 - 25	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Acide formique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS)64-18-6 (Einecs nr)200-579-1 (EG annex nr)607-001-00-0 (N° REACH)01-2119456809-23	< 1	Skin Corr. 1A, H314

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide formique	(Numéro ° CAS)64-18-6 (Einecs nr)200-579-1 (EG annex nr)607-001-00-0 (N° REACH)01-2119456809-23	(90 =< C) Skin Corr. 1A, H314 (10 =< C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (2 =< C < 10) Skin Irrit. 2, H315 (2 =< C < 10) Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
Inhalation	: Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation	: Données non disponibles.
Effets aigu de peau	: Provoque des brûlures.
Effets aigu des yeux	: Brûlures profondes graves.
Effets aigu de voie orale	: Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide formique (64-18-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	9 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	5 ppm

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection approprié (EN 13034).

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Bleu.
Odeur	: piquante.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ± 5 (100%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ± 0,950
Solubilité	: Eau: 100 % (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
DL50 orale rat	470 mg/kg
DI 50 cutanée rat	1850 mg/kg
Acide formique (64-18-6)	
DL50 orale rat	730 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	7,4 mg/l/4h

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
DL50 orale rat	> 300 - 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l

Irritation	: Non classé pH: ± 5 (100%)
Corrosivité	: Provoque des brûlures. pH: ± 5 (100%)
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
CL50 poissons 1	0,71 mg/l
CE50 Daphnia 1	0,04 mg/l

Acide formique (64-18-6)	
CE50 Daphnia 1	365 mg/l
ErC50 (algues)	1,24 mg/l

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
CL50 poissons 1	> 72000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SAMOA	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide formique (64-18-6)	
Log Pow	< 1

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
Facteur de bioconcentration (FBC REACH)	2,1
Log Pow	< 3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

code EURAL : 16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3265

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Description document de transport : UN 3265 (Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Didécylidiméthylammonium chlorure), N), 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Etiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code du tunnel : E
Quantités limitées (ADR) : 1L
LQ : LQ22

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

CESIO Phrases recommandées

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Etiquetage des composants - REGLEMENT (CE) N°648/2004:

désinfectants; parfums, HEXYL CINNAMAL, LIMONENE, LINALOOL.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

HEXYL CINNAMAL

LIMONENE

LINALOOL

15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles : RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

SAMOA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1172.text	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
1172.1	1. Supérieure ou égale à 200 t	AS	3
1172.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	A	1
1172.3	3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

3.2		Modifié	
8.1		Modifié	
16	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Skin Corr. 1A	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.